



Votre contrat de mensualisation

Relatif à votre facture d'eau

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Adhésion :

Pour bénéficier de la mensualisation de votre facture eau, il faut retourner un exemplaire du présent contrat, un Relevé d'Identité Bancaire du compte à prélever (prélèvements sur livret impossibles), le tout complété et signé. Les demandes incomplètes ou tardives seront rejetées.

Vous recevrez un avis d'échéances indiquant dates et montants de prélèvements sur le compte désigné dans votre contrat.

Prélèvements :

9 acomptes mensuels seront prélevés le 10 de chaque mois (ou le 1^{er} jour ouvrable suivant), avec un solde de régularisation suite à la relève du compteur d'eau.

Les **prélèvements mensuels** sont calculés sur la base de 90% de la consommation d'eau de l'année précédente et 100% de l'abonnement. Si vous savez que votre consommation va varier, suite par exemple à la modification de la composition de votre foyer, vous pouvez en informer l'accueil du **Sivom Rive Gauche du Cher**.

Lors de la **dernière facture du solde** de régularisation, si les prélèvements ont été trop élevés et si ce montant excède 8 € TTC, ils vous seront remboursés par un virement de la Trésorerie sur votre compte. Le cas échéant, les montants seront déduits de la prochaine facture de mensualisation. Si la somme totale des

prélèvements est inférieure au montant de la facture, la différence fera l'objet d'un prélèvement supplémentaire de solde le 10 du mois suivant.

Changement bancaire :

En cas de changement de **domiciliation bancaire**, vous devez remplir une **nouvelle autorisation** de prélèvement auprès du Sivom Rive Gauche du Cher et nous communiquer vos nouvelles références bancaires sans délai.

Changement d'adresse :

En cas de **changement d'adresse**, vous devez en informer le Sivom Rive du Cher en indiquant votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

Résiliation du contrat :

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante. Si vous souhaitez mettre fin à votre contrat, vous devez en informer le Sivom par écrit.

Echéances impayées :

Si un prélèvement est rejeté, son montant sera **régularisé au solde** de la facture. Il sera mis fin automatiquement aux prélèvements mensuels après **2 rejets** de prélèvement sur le même exercice et pour le même usager.

N° Abonné :

Nom Prénom de l'abonné :

Adresse du Compteur :

Commune : Tél :

Date de naissance :

A Le.....

Signature : "Bon pour acceptation"

PRELEVEMENT PAR COMMUNES

PREMILHAT : 9 prélèvements de **Août à Avril** et la régularisation au mois de mai.

Contrat à envoyer par courrier **avant le 15 mai 2015**

SAINT VICTOR : 9 prélèvements de **décembre à Août** et la régularisation au mois de septembre.

Contrat à envoyer par courrier **avant le 15 août 2015**

Nous CONTACTER

Par Téléphone : 04.70.28.64.86/04.70.28.61.61

Par Mail : compteur.sivom.rgc@orange.fr

Par Courrier : SIVOM Rive Gauche du Cher

4 rue du Moulin de Lyon - BP 5

03380 HURIEL

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Votre contrat de mensualisation

Relatif à votre facture d'eau



PREMILHAT SAINT VICTOR A RETOURNER PAR COURRIER

Adhésion :

Pour bénéficier de la mensualisation de votre facture eau, il faut retourner un exemplaire du présent contrat, un Relevé d'Identité Bancaire du compte à prélever (prélèvements sur livret impossibles), le tout complété et signé. Les demandes incomplètes ou tardives seront rejetées.

Vous recevrez un avis d'échéances indiquant dates et montants de prélèvements sur le compte désigné dans votre contrat.

Prélèvements :

9 acomptes mensuels seront prélevés le 10 de chaque mois (ou le 1^{er} jour ouvrable suivant), avec un solde de régularisation suite à la relève du compteur d'eau.

Les **prélèvements mensuels** sont calculés sur la base de 90% de la consommation d'eau de l'année précédente et 100% de l'abonnement. Si vous savez que votre consommation va varier, suite par exemple à la modification de la composition de votre foyer, vous pouvez en informer l'accueil du **Sivom Rive Gauche du Cher**.

Lors de la **dernière facture du solde** de régularisation, si les prélèvements ont été trop élevés et si ce montant excède 8 € TTC, ils vous seront remboursés par un virement de la Trésorerie sur votre compte. Le cas échéant, les montants seront déduits de la prochaine facture de mensualisation. Si la somme totale des

prélèvements est inférieure au montant de la facture, la différence fera l'objet d'un prélèvement supplémentaire de solde le 10 du mois suivant.

Changement bancaire :

En cas de changement de **domiciliation bancaire**, vous devez remplir une **nouvelle autorisation** de prélèvement auprès du Sivom Rive Gauche du Cher et nous communiquer vos nouvelles références bancaires sans délai.

Changement d'adresse :

En cas de **changement d'adresse**, vous devez en informer le Sivom Rive du Cher en indiquant votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

Résiliation du contrat :

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante. Si vous souhaitez mettre fin à votre contrat, **vous devez** en informer le Sivom par écrit.

Echéances impayées :

Si un prélèvement est rejeté, son montant sera **régularisé au solde** de la facture. Il sera mis fin automatiquement aux prélèvements mensuels après **2 rejets** de prélèvement sur le même exercice et pour le même usager.

N° Abonné :
Nom Prénom de l'abonné :
Adresse du Compteur :
Commune : Tél :
Date de naissance :

A Le.....

Signature : "Bon pour acceptation"

Désignation du titulaire du compte

Nom et Prénom :
adresse :

Désignation du Créancier :

FR21ZZZ6479

SIVOM Rive Gauche du Cher 4 rue du Moulin
de Lyon BP 5 03380 HURIEL

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identification internationale (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_____ (____)

Signé à :

Signature précédée des mots

Le :

« **Bon pour acceptation** » :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIVOM Rive Gauche du Cher. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et au SIVOM Rive Gauche du Cher. Je réglerai le différend directement avec le Créancier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.